



Léo DERIVIÈRE

FORMATION

- Arbitrage fiscal
- Analyse de réseau
- Crime organisé
- Évitement fiscal

- ✓ Maîtrise en criminologie, Université Laval, en cours
- ✓ Licence en arts, lettres, langues, Université Sorbonne-Nouvelle, 2013
- ✓ Licence de psychologie, Université Lyon 2 Lumière, 2012

Analyse de réseau des compagnies outre-mer facilitant l'évitement fiscal : étude systémique d'un outil légal à des fins illégales ou non éthiques

Références:

Yanick Charrette, PhD.,
Université Laval

À venir (05 Novembre 2022)
Participation au CREP
(*Congrès sur la recherche en enquête policière*) :
Réinvention d'outils de détection et de prévention d'activités financières illicites camouflées dans un océan virtuel de transaction licites.

✉ leo.deriviere.1@ulaval.ca

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

PERTINENTES

- ✓ Auxiliaire de recherche, Université Laval, 2022
- ✓ Auxiliaire d'enseignement, Université Laval, 2022
- ✓ Stagiaire pour la prévention de risques psycho-sociaux au travail, PSYA Paris, 2012

RÉSUMÉ DU POSTER

Suite à l'analyse de l'effet de la centralité sur la survie des entités fiscales outre-mer rendues publiques par les *Offshore leaks* (2013) et autres fuites subséquentes, je présente l'étude de certaines caractéristiques qui influencent la durée de survie de ces compagnies outre-mer, utilisées, entre autres, pour pratiquer l'évitement ou l'évasion fiscale. À long terme, l'objectif est de comprendre les causes systémiques qui facilitent une pratique qui n'est parfois pas criminalisée bien qu'elle ne corresponde pas à « l'esprit de la loi », pour reprendre la formulation officielle présentée sur le site du gouvernement du Canada.

L'étude tente de dessiner des liens théoriques qui permettent de mieux comprendre, malgré la frontière ténue entre tolérance et délinquance de l'évitement fiscal, dans quelles mesures les réseaux légaux facilitant l'ouverture de ces entités outre-mer font face à des enjeux de sécurité et d'efficacité équivalents à ceux affrontés par une criminalité organisée dont la délinquance n'est pas matière à débat.